



Fiche info

FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021

	2019-2020	2020-2021
Maternelle (PS-GS)	6775 EUR	6980 EUR
Elémentaire (CP- CM2)	6175 EUR	6360 EUR
Collège (6^{ème} – 3^{ème})	7500 EUR	7725 EUR
Lycée (2^{nde} – Terminale)	8315 EUR	8565 EUR

NOUVEAUTE : Tarification différenciée selon le dispositif linguistique

Compte tenu du fait que le dispositif SI est plus coûteux que le dispositif classique, en primaire comme en secondaire, à partir de la rentrée 2020 il est décidé de faire supporter une partie de la différence aux familles au travers des frais de scolarité à hauteur de :

- **160 EUR** pour le Dispositif bilingue élémentaire
- **600 EUR** pour le dispositif SI Secondaire Ces tarifs incluent l'assurance scolaire.

Important à savoir :

Le LFJM est un EGD (Etablissement en Gestion Directe). Selon l'AEFE « Les EGD sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. Ils sont dotés d'un ordonnateur secondaire, le proviseur, et d'un comptable secondaire. Ils sont des composantes de l'établissement public et leur budget est agrégé chaque année à celui de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent. »

En pratique cela implique que la Direction ait l'obligation de présenter le budget prévisionnel dans sa version finalisée au Conseil d'Etablissement qui a, en la matière, un rôle strictement consultatif. Le Conseil d'Etablissement n'adopte pas le budget, n'intervient pas dans la préparation de celui-ci ni dans son exécution.